

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2020-574 en date du 19.11.2020, M. Le Maire a décidé d'organiser une enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera en Mairie d'ARZON pour une durée de 33 jours consécutifs :

**Du lundi 14 décembre 2020 à 9 h jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 à 17 h.**

Le projet de modification porte sur les points suivants:

Ouverture à l'urbanisation d'un secteur 2 AUh au Plancho (secteur à vocation d'habitat)

Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2 AUh du Saint Sacrement (secteur à vocation d'habitat)

Ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUI destinée aux sports, loisirs, tourisme et activités culturelles

Agrandissement du zonage destiné à l'extension du cimetière et création d'un emplacement réservé

Ajustements limités sur le règlement écrit

Ajustements au règlement graphique

Ajustements de servitudes et annexes

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en Mairie d'Arzon siège de l'enquête publique du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17 h, à l'exception des après-midi du jeudi 24 décembre 2020 et jeudi 31 décembre 2020.
- sur le site internet de la commune <https://www.arzon.fr/enquete-publique-modification-n3-du-plu/> et le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2239>

Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie d'ARZON aux jours et heures d'ouverture des locaux au public.

Madame Mathilde Coussemacq a été désignée par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêtrice.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie d'ARZON les :

- **Lundi 14 décembre 2020 de 9h à 12h**
- **Mardi 22 décembre 2020 de 9h à 12h**
- **Vendredi 15 janvier 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert en mairie, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice
- adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice avec mention : Mme Coussemacq Commissaire enquêtrice – Modification n°3 du PLU- Mairie d'ARZON – 56640 ARZON (les observations envoyées par courrier papier seront agrafées dans le registre papier)
- consignées dans le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2239>
- envoyées à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-2239@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2239@registre-dematerialise.fr) (les observations transmises par courriel à cette adresse électronique seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2239> ).

Pour information il est précisé :

Le dossier a été notifié aux personnes publiques associées.

Le dossier présenté à l'enquête publique comprend une évaluation environnementale.

Le projet de modification n°3 du PLU a été soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui a rendu son avis n° 2020AB76 en date du 05.11.2020. Cet avis, joint au dossier d'enquête publique, est mis à la disposition du public.

A l'issue de l'enquête publique l'autorité compétente pour approuver la modification n°3 du PLU est le conseil municipal d'ARZON.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'ARZON ainsi que sur le site internet de la commune et le site du registre dématérialisé pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie d'ARZON aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie ou par courrier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M.le Maire d'ARZON.